

## Réseau câblé de la Ville de Besançon - Avenant n° 1 au contrat d'établissement et d'exploitation

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par contrat en date du 24 avril 1989, la Ville de Besançon a confié la concession d'établissement et d'exploitation sur son territoire d'un réseau câblé de vidéo-communication à la Société Communication-Développement.

Au vu des problèmes rencontrés et afin de respecter certaines contraintes en matière d'environnement actuellement observées par les organismes publics qui se soucient de réaliser des réseaux en souterrain, il est convenu entre les deux parties de passer un avenant à la concession d'établissement, lequel prévoira notamment l'ajout de deux alinéas à l'article 3.3 de ladite concession, ci-après libellés :

«L'opérateur assurera, sans participation financière de la Ville, la mise en souterrain de ses câbles aériens lorsque les propriétaires des supports communs réaliseront cette opération sur leur propre réseau. Cette mesure restera applicable lorsque des supports intermédiaires ou complémentaires auront été implantés par l'opérateur sur une même voie».

«En outre les éventuels surcoûts d'élagage des plantations d'alignement seront pris en charge par l'opérateur.

Par ailleurs, la Ville ne sera pas tenue pour responsable des éventuels dégâts causés aux câbles aériens du fait des plantations d'alignement ou de leur entretien».

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces dispositions et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant à intervenir.

**M. JACQUEMIN :** Je voulais simplement, Monsieur le Maire, demander que le bilan de l'opération en cours des réseaux câblés, fasse l'objet d'une note à l'attention du Conseil Municipal.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On vous donnera l'état du câble en fin d'année. On le note et on vous le transmettra à tous.

**M. FUSTER :** Je veux simplement répondre à M. JACQUEMIN que le plan au niveau du câble est à peu près respecté, c'est-à-dire qu'on est à environ 10 000 abonnés à l'heure actuelle mais on lui fournira toutes les précisions supplémentaires.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il y a 30 000 personnes raccordées je crois et 10 000 prises.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.